

Saint Pierre aux liens

26 mai 1850

registre des délibérations municipales d'Uchizy

Changement de date de la fête patronale

... Et du même jour et de la même séance, un membre a dit : la fête patronale de cette commune qui a lieu au 29 juin se trouve au milieu des travaux et surtout pendant la récolte du foin qui ne peut ni s'avancer, ni s'ajourner par rapport surtout à nos possessions sur la rive gauche de la Saône, dont la police de la prairie appartient à l'administration d'Arbigny (Ain) qui seule a le droit de fixer la fauchaison ; considérant que l'importance des propriétés particulières des habitans de cette commune est telle que sa récolte annuelle s'élève au moins à un million de kilogrammes de foin y compris la prairie communale dont la fauchaison a lieu nécessairement à la même époque à peu près ; qu'il est facile de comprendre que la totalité des habitans doit inévitablement être employée au transport, fauchage, séchage ou décharge de ces foins qui a toujours lieu, deux années sur trois., au moment de la fête patronale ; considérant que cet inconvénient est des plus graves pour les habitans, qu'il importe, soit pour l'importance de cette fête soit pour la commodité de tous, d'obvier à cela; que sans changer le patron on pourrait la transporter au 1^{er} août ; qu'alors les principaux travaux de la campagne sont en partie terminés, du moins pour le moment ; Qu'il est du devoir de l'administration de faire tous ses efforts pour rendre l'affluence des étrangers le plus considérable que possible tout en choisissant l'époque la plus favorable aux habitans. Délibère : la fête patronale sera dorénavant fixée au 1^{er} août au lieu du 29 juin, et se sont soussignés les Membres présens après lecture faite.

Cornutrait Gourras Perrusset Perrusset et Jean
Cornuramo
jean Bte
J. Bouilloud

Marin Claude Drevet Antoine
Bourlier
Philibert Marin

Marin
Maton
Nazaret